



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
4 octobre 2022

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 4 octobre 2022 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Steve Boucher, maire suppléant.

Sont présents:

Madame Lise Bérubé
Madame Nicole Després
Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h36. M. Steve Boucher, maire suppléant, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 128-22

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant « Rapports mensuels des activités du service incendies » au point 9. Urbanisme / Incendie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

Résolution No 129-22

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Résolution No 130-22

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022;

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2022

Résolution No 131-22

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 septembre 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2022 comportant les numéros de chèques de #9242 à #9258 totalisant **30 960,68 \$**;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 30 septembre 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 30 septembre 2022
Totalisant un montant de 29 804,69 \$

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Agence de Revenu du Canada (DAS septembre)	1 309.12 \$
Agence de Revenu du Canada (DAS août)	1 390.79 \$
Alarme 911	19.49 \$
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	1 661.82 \$
Frais bancaires	15.00 \$
Hydro-Québec (Éclairage public août)	466.84 \$
Hydro-Québec (Éclairage public septembre)	261.50 \$
Hydro-Québec (Bureau municipal août)	1 306.79 \$
Hydro-Québec (Bureau municipal septembre)	383.02 \$
Hydro-Québec (Centre sportif)	144.14 \$
Hydro-Québec (Garage municipal)	345.18 \$
Hydro-Québec (Point d'eau)	54.24 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS septembre)	3 430.16 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS août)	3 855.04 \$
Propulse Énergies s.e.c.	4 415.01 \$
Salaire des employés	7 705.84 \$
Salaire des élu(e)s	1 912.61 \$
Telus mobilité (cellulaires)	403.12 \$
Iristel (téléphone bureau)	296.69 \$
Telus Québec (Internet et téléphone du garage)	162.03 \$
Telus Québec (téléphone Centre des loisirs juin-juillet-août)	213.21 \$
Telus Québec (téléphone Centre des loisirs septembre)	53.05 \$
Total	29 804.69 \$

DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF À TITRE GRATUIT

Résolution No 132-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de La Fabrique de la Paroisse de Trinité-des-Monts, en date du 28 septembre 2022, afin d'utiliser le Centre Sportif de façon gratuite pour y tenir les messes et célébrations durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de La Fabrique et de permettre l'utilisation du Centre sportif à titre gratuit durant la saison hivernale afin d'y tenir les messes et autres célébrations.



N° de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES
CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DU 4 SEPTEMBRE 2022

Le directrice générale, madame Francesca Lavoie, reçoit et dépose la Liste des donateurs et rapport de dépense (DGE-1038) de l'élue suivante:

La conseillère, madame Nicole Després.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ORGANISMES DU MILIEU

Résolution No 133-22

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentants:

Comité de survie de l'École La Colombe : M. Steve Boucher
Comité famille et aînés: Mme Lise Bérubé

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal.

La nomination d'un représentant pour la Route des Monts Notre-Dame est reportée à la prochaine séance ordinaire.

DEMANDE AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR OBTENIR
UN RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS POUR LE SECTEUR DE LA
TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 134-22

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à obtenir de la part du Service régional de sécurité incendie un rapport mensuel des activités du service incendie pour le secteur de La Trinité-des-Monts.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 135-22

Il est proposé par Mme Lise Bérubé que la séance soit levée.
Il est 21h19.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022



Steve Boucher, maire suppléant



Francesca Lavoie, Directrice générale/greffière/trés.